

*Commission consultative paritaire compétente à l'égard des personnels contractuels recrutés par l'administration centrale du ministère de l'Écologie, du Développement durable, de l'Énergie, des Transports et du Logement en application des articles 4 ou 6 de la loi du 11 janvier 1984 ou sur contrat sui generis, par le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) en application des articles 4 et 6 de la loi du 11 janvier 1984, par la caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS) en application des articles 4 ou 6 de la loi du 11 janvier 1984, de l'article 4-1 de la loi du 31 décembre 1993 ainsi que de l'article 3-2 de la loi du 11 janvier 1984 ou régis par des règlements intérieurs locaux, par le règlement de la direction régionale de l'Équipement d'Île-de-France et gérés par la direction des ressources humaines, par le décret du 18 juin 1946 ou par le décret du 29 décembre 1978*

Réunion du 24 mars 2015

### ORDRE DU JOUR

- Examen du quorum
- Désignation d'un secrétaire-adjoint parmi les membres représentant le personnel
- Approbation du règlement intérieur de la CCP
- Approbation du procès verbal de la CCP compétente à l'égard des personnels contractuels recrutés par l'administration centrale du MEDDE en application des articles 4 ou 6 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 du 27 mai 2014
- Présentation du bilan commun de gestion 2014
- Examen des propositions d'inscription sur la liste A+ et intégration dans le RIN
- Proposition de bonification d'ancienneté des RIL
- Examen d'une proposition de promotion en B 2<sup>ème</sup> catégorie
- Questions diverses